Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_230-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 7 septembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 7 septembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	46
Pouvoirs :	5
Votants :	51

Date de la convocation : 1er septembre 2026

Date d'Affichage : 8 septembre 2026

Vote :

Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Catherine DUCHATELET – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Colette JUGUET – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Daniel BALLUAIS est représenté par Colette JUGUET, sa suppléante
Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant

Céline CARRÉ a donné pouvoir à Ghislaine DAVID
Benoît DU PORTAL a donné pouvoir à Catherine DUCHATELET
Wilfrid GODEUX a donné pouvoir à Gilbert FESSELIER
Claire GUINAUDEAU a donné pouvoir à Elsa LAFAYE
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Étaient excusés :
Wilfrid GODEUX, *Vice-président délégué*,
Daniel BALLUAIS – Céline CARRÉ – Patricia DESANNAUX – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Wilfrid GODEUX – Claire GUINAUDEAU – Christian LEFEUVRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Patricia RAULT – Isabelle RICHARD – Florian SALMON – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Michel BRARD est désigné secrétaire de séance

2026.230 - Modification des délégations du Conseil d'Agglomération à la Présidente

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_230-DE

Fougères Agglomération **2026.230**

2026.230 - Modification des délégations du Conseil d'Agglomération à la Présidente

La loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement, dite « loi Huwart », permet, depuis le 26 mai 2026, de déroger aux règles des PLU en vigueur et d'autoriser des changements de destination dans les cas prévus aux articles L152-6-5 et L152-6-9 du Code de l'urbanisme.

Ces articles prévoient que lorsqu'elle souhaite accorder les dérogations mentionnées par ces articles, l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'urbanisme, à savoir la commune, doit recueillir l'avis conforme de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, Fougères Agglomération. En raison des délais d'instruction très contraints pour les autorisations d'urbanisme, il est proposé de modifier les délégations du Conseil d'Agglomération à la Présidente.

La délibération n° 2026.101 du Conseil d'Agglomération en date 20 avril 2026, relative aux délégations de pouvoir accordées à la Présidente, est ainsi modifiée par ajout de la mention suivante :
« *Formuler des avis sur les projets de changements de destination entrant dans le champ des dérogations permises par les articles L152-6-5 et L152-6-9 du Code de l'urbanisme.* »

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme du 21 juillet 2026 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 31 août 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** cette modification des délégations de pouvoir accordées à la Présidente ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-président délégué à l'Urbanisme à signer tout acte relatif à cette délégation de pouvoir.

Fait et délibéré en séance le 07/09/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET